

tue pour le pays l'un des soutiens essentiels de la valeur à l'exportation de nos produits fabriqués. Des négociations serrées qui ont eu lieu récemment à son sujet mettent en lumière de façon curieuse la position du Canada. On convient généralement que cet accord, tel qu'il se présente actuellement, a été très utile et que jusqu'ici, il a été à notre avantage. La décision canadienne d'autoriser des ventes importantes de gaz naturel, ainsi que l'accès libre du Canada aux marchés américains de pétrole ont un peu amélioré les relations économiques canado-américaines.

Lorsqu'il a élaboré ce bill commercial à l'intention du Sénat américain, le puissant comité des finances du Sénat a ajouté une disposition exigeant que le Canada accepte de céder aux objections des États-Unis à l'entrée en vigueur de l'accord avant la fin de 1972, sous peine d'un retrait possible des États-Unis. Le mécontentement qu'occasionne aux États-Unis sa balance des paiements avec le Canada s'est constamment accru, et les Américains estiment que cette situation remonte à l'entrée en vigueur de l'accord sur l'automobile qui indiscutablement, ne leur convient pas entièrement, et ils se sont fortement opposés aux exigences de dispositifs de sécurité, créés pour protéger les fabricants canadiens. Le président Nixon s'est élevé contre le maintien des dispositifs de sécurité, les qualifiant de fardeau inutile pour l'industrie automobile et d'obstacle à la pleine réalisation des objectifs de l'accord. Or, monsieur l'Orateur, à mon avis l'accord canado-américain sur l'automobile représente un exemple de commerce comportant une interdépendance des deux pays. Il devrait donner matière à réfléchir même aux nationalistes. Il démontre que le Canada ne peut se suffire, ou se passer entièrement du soutien de son voisin du Sud. Il pourrait même sembler qu'en période de crise internationale les installations d'automobiles du Canada soient refusées aux États-Unis pour la poursuite de leurs intérêts nationaux. A mon avis, ceux qui voudraient une interdiction totale de l'exportation de ressources énergétiques comme le gaz naturel et le pétrole n'ont pas bien compris que le Canada doit faire des échanges commerciaux mondiaux.

Je voudrais signaler l'un des problèmes les plus importants qui nous assaillera au cours des prochaines années. Il semble qu'il faille s'attendre à l'éclatement d'une longue guerre commerciale entre les États-Unis et le Marché commun européen. Les Américains ont envisagé de se protéger grâce au bill Mills. Des entretiens ont eu lieu au sujet du bill Mills, du problème général posé par un contingentement des importations américaines et par des restrictions volontaires des importations à destination des États-Unis. D'aucuns ont exprimé l'espoir que les gouvernements des pays membres du Marché commun prépareront une nouvelle série d'entretiens à Genève pour imposer en guise de représailles, des restrictions à l'importation de produits américains. Le Marché commun suscite, de son côté, des appréhensions aux États-Unis.

Washington craint que le Marché commun ne crée une zone de libre-échange ou, à tout le moins, une zone de commerce préférentielle s'étendant de l'Islande à Zanzibar et du cercle polaire jusqu'à l'Équateur. Quatre pays candidats à l'entrée dans le Marché commun, dont la Grande-Bretagne, de même que d'autres pays d'Europe occidentale attendent anxieusement les privilèges commerciaux que peut leur proposer le Marché commun. Il

[M. Ritchie.]

existe déjà, dans la région de la Méditerranée, un système d'échanges préférentiel qui comprend la Grèce, la Turquie, Israël, l'Espagne, le Maroc et la Tunisie; et en Afrique, des dispositions préférentielles entre 18 pays, ainsi que le Nigéria, le Kenya, l'Uganda et la Tanzanie. Pour ce qui est de Washington, il existe un vaste secteur de discrimination, actuelle et potentielle, contre le commerce américain, et il semble que les spécialistes du GATT ne puissent lui offrir que bien peu de réconfort.

En outre, bien des grandes sociétés américaines ont investi des sommes énormes dans des succursales en Europe, se fiant sur le Traité de Rome qui leur garantit le même statut et le même traitement que les compagnies locales. Mais ces six pays semblent maintenant créer une nouvelle classe de sociétés européennes qui auront un accès privilégié à la finance et aux commandes de fournitures officielles. Cet accès sera restreint aux sociétés dont la source ultime de décision se situe au sein du Marché commun européen. Même si la chose n'a pas été décidée de façon définitive, de grandes sociétés américaines s'irritent d'avoir à envisager la possibilité d'être exclues de quelques-uns de leurs plus grands marchés actuels.

Il y a ensuite la politique agricole du Marché commun européen avec ses prix élevés, son protectionnisme outré et ses taxes de péréquation. Le cultivateur du Marché commun jouit depuis huit ans de l'appui d'un marché subventionné et de ventes assurées sans plafonnement. Les frais des cultivateurs européens ont augmenté au même rythme que leurs gains, de sorte qu'ils ne peuvent envisager de gaieté de cœur une modification du régime. Ils ont tenté de résister à l'évolution du marché, mais leur rendement n'est vraiment pas comparable à celui des cultivateurs de l'Amérique du Nord et de l'Australie.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, la situation semble être mûre pour le déclenchement d'une guerre commerciale entre le Marché commun et les États-Unis. Le Canada ne peut espérer s'y dérober. Nous traversons, semble-t-il, une période de l'histoire où les réactions de l'humanité sont favorables à son avenir. En 1951, la Communauté du charbon et de l'acier, prédécesseur du Marché commun, offrait des occasions de ce genre qui se sont présentées à nouveau en 1951 lors de la ratification du Traité de Rome. La Grande-Bretagne est demeurée à l'écart ces deux fois-là, mais elle semblerait être maintenant prête à en faire partie.

Les questions jumelées qui détermineront l'avenir du monde occidental sont l'unification politique de l'Europe et l'expansion du commerce international. Les deux pourraient maintenant se produire, mais à un moment où l'Europe a perdu son enthousiasme pour l'unification. L'Allemagne de l'Ouest ne peut négocier à forces égales, et ni les États-Unis ni l'Union soviétique ne voient d'un bon œil la formation d'un solide bloc commercial européen. En vertu du Traité Moscou-Bonn, l'Union soviétique pourrait apposer son veto à certaines mesures destinées à assurer l'unité européenne.

Comme je l'ai déclaré précédemment, il existe des difficultés politiques considérables entre Washington et le Marché commun européen au sujet des excédents de produits agricoles. Les questions de l'agriculture et des barrières non tarifaires, à moins d'être attaquées ensemble dans des négociations commerciales poussées, pourraient inverser la tendance à l'expansion du commerce international. Le nombre de barrières non tarifaires s'est accru; elles sont devenues de plusieurs façons plus